

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Lundi 20 janvier 2025**

Le **vingt janvier deux mille vingt-cinq**, à vingt heures trente minutes, se sont réunis dans la salle du Conseil, 3 Square René GOUJON, 49125 CHEFFES, les membres du Conseil municipal de la commune de Cheffes sur la convocation et la présidence de **M. Marc DUTRUEL, Maire**.

Sont présents : Marc DUTRUEL, Delphine BOUJU, Jacques BLONDET, Françoise FEDERKEIL, Patrick LECLERC, Michel CADEAU, ~~Alain CERVAL~~, Virginie DOS SANTOS, Jacques DURAND, Mélinda FRADIN, ~~Roselyne LEGARÉ~~, Ludovic LERAY, Jocelyne PORTIER, Laurent POUX et ~~Audrey RENAUDON~~

Absents : Alain CERVAL, Roselyne LEGARÉ, Audrey RENAUDON

Pouvoirs : Alain CERVAL à Françoise FEDERKEIL
Roselyne LEGARÉ à Mélinda FRADIN

Date de la convocation : 13/12/2024
Nombre de conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Conseillers votants : 14
Secrétaire de séance : Mme FEDERKEIL Françoise
Date de publication : 21/01/2025
Heure début de réunion : 20h00

Monsieur le Maire propose l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour :

- Acquisition du chemin du moulin de Cheffes.

Le Conseil municipal donne son accord.

Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil municipal du 16 décembre 2024, à l'unanimité.

CM 2025-01-20-01 – DELIBERATION – Validation des tarifs 2025

Monsieur le Maire présente la grille de tarifs 2025 travaillée par la commission « finances ».

Concession cimetièrre	2025	
	30 Ans	15 Ans
Adulte	180 €	95 €
Enfant	95 €	62 €
Colombarium	500 €	300 €
Cavurne	500 €	300 €

Tap-trapp - Bouchon piégeage frelon asiatique (prix coutant)	2025
	1 €

Photocopies	2025	
	Noir et blanc	Couleur
A4 recto	0.40 €	0.70 €
A4 recto verso	0.55 €	1.00 €
A3 recto	0.70 €	1.30 €
A3 recto verso	1.00 €	1.90 €
Association :		
A4	0.30 €	0.50 €
A4 recto verso	0.40 €	0.70 €
A3	0.40 €	0.70 €

Plastification / reliure	A4	A3
Reliure	2.70 €	
Plastification	1.10 €	1.85 €
Feuille autocollante pour bâche	1.25 €	

Droit de place	2025
A l'unité	10 €
Abonnement mensuel	35 €

Marché des 4 saisons	2025
Emplacement, le mètre linéaire	1.00 €
Branchement électrique	2.00 €

déchets sauvage	2025
Sacs	par sac identifié 100 €
Récidive	200 €

Corde de bois	2025
Chêne et Fresne	200 €
Bois blanc	100 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la proposition des tarifs 2025.

CM 2025-01-20-02 – DELIBERATION – Frais de représentation du Maire

Monsieur le Maire dit qu'il convient de prévoir une somme à l'imputation budgétaire 6536 Frais de représentation du maire. Cette ligne concerne les frais engagés par le maire dans le cadre de l'exercice de ses fonctions et dans l'intérêt de la commune.

Monsieur le Maire en profite pour rappeler à l'ensemble du Conseil la possibilité, pour chacun, d'assister au salon et congrès des Maires pour l'importance des informations et échanges lors de cet évènement annuel.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DONNE son accord
- INSCRIT 4 000 € au compte 6536 du Budget Primitif 2025

CM 2024-01-22-05 – DELIBERATION – Fêtes et cérémonies

Monsieur le Maire dit qu'il convient de prévoir une délibération d'ordre général mentionnant l'enveloppe et le type de manifestations concernées en ce qui concerne le compte 623 du Budget Primitif 2025.

Il est proposé d'inscrire 6 000.00 € au compte 623 du Budget Primitif 2025 pour les manifestations suivantes :

- Commémorations,
- Expositions,
- Marchés,
- Fête de la Musique,
- Comice Agricole,
- TRPL
- Cadeaux naissances, mariages, pacs....
- Chantiers citoyens,
- Repas des Anciens,
- Vœux du Maire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Donne son accord
- Inscrit 6 000 € au compte 623 du Budget Primitif 2025

CM 2025-01-20-04 – DELIBERATION SUR L'EMBAUCHE DE PERSONNELS SAISONNIERS 2025

Monsieur le Maire informe qu'afin de pouvoir pallier des remplacements il y a lieu de prendre une délibération afin de prévoir les crédits nécessaires.

Vu le CGCT ;

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3, alinéa 2 ;

Considérant les besoins de la commune sur la période estivale ;

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'en prévision de la période estivale, il peut être nécessaire de renforcer le service technique et qu'il peut être fait appel à du personnel saisonnier, en application de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.

Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à recruter, si nécessaire, des agents non-titulaires dans les conditions fixées par la loi précitée : au maximum 1 emploi à temps complet pour exercer les fonctions d'agent polyvalent / agent administratif, correspondant au grade d'adjoint technique de deuxième classe ; la rémunération s'effectuera par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territorial échelle C1.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Donne son accord.

CM 2025-01-20-05 – DELIBERATION – Ouverture du quart des crédits en investissement avant l'adoption du budget

Monsieur le Maire explique que, suite à un courrier du préfet concernant l'ouverture du quart des crédits en investissement avant l'adoption du budget, il y a lieu d'apporter une correction au niveau des dépenses du 21.

De plus la ventilation des dépenses est à décliner par articles.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de valider les nouveaux chiffres et la ventilation ci-dessous :

TABLEAU POUR CALCUL DU QUART DES CREDITS OUVERTS				
CHAPITRE	BP + DM 2024 VOTÉ	RESTE À RÉALISER 2023	CRÉDITS OUVERTS 2024	25% DES CREDITS OUVERTS
20	28 933.41	8 933.41	20 000.00	5 000.00
204	69 200.00		69 200.00	17 300.00
21	1 117 821.64	390911.18	726 910.48	181 727.62
23	0			
TOTAL	1 215 955.05	399 844.59	816 110.46	204 027.62

Cette inscription de 204 027.62 € permettra de financer la fin des marchés publics en cours de réalisation ainsi que certains projets amenés à être mis en paiement sur le 1^{er} trimestre 2025 selon le tableau ci-dessous :

CHAPITRES	DÉPENSES À PRÉVOIR SUR LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :	À PRÉVOIR DÉBUT 2025
20 IMMOBILISATION INCORPORELLES	<ul style="list-style-type: none"> • 203 : Etudes • 2051 : concessions et droit similaires 	2 500.00 2 500.00
204	<ul style="list-style-type: none"> • 204181 : biens mobiliers, matériels et études • 204182 : Bâtiment et installation 	10 000.00 7 300.00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	<ul style="list-style-type: none"> • 2135 : Installation générales, Agencements et aménagements • 2152 : Installation de voiries • 2182 : Matériel de transport • 2183 : Matériel informatique • 2184 : Matériel et mobilier de bureau 	60 000.00 30 000.00 40 000.00 20 000.00 31 727.62
TOTAL		204 027.62

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité par un vote à main levée, adopte l'ouverture du quart des crédits en investissement et la ventilation proposée.

CM 2025-01-20-06 – DELIBERATION – Rétrocession de la voirie du Hameau de Planterose

Mme BOUJU informe le conseil municipal que suite à la fin des travaux au niveau de la voirie communale ainsi que toutes les parties communes et équipements annexe au niveau du lotissement du Hameau de Planterose (trottoirs, espaces verts, réseau pluvial, éclairage public), il y a lieu de prendre une délibération afin de permettre la rétrocession de la voirie à la commune.

Comme il n'a pas été possible d'obtenir, avant le conseil, les éléments manquants à la prise de la délibération, cette dernière est de nouveau reportée à une date ultérieure.

CM 2025-01-20-07 – DELIBERATION – Acquisition du chemin d'accès au moulin

Monsieur le Maire informe que conformément à la délibération prise en date du 17 janvier 2022, il avait été acté d'acquérir le chemin qui mène au moulin pour l'euro symbolique.

Suite à une interpellation du notaire, le prix délibéré ne correspond pas avec le montant acté par la Communauté de Communes propriétaire actuelle.

C'est la raison pour laquelle, il est proposé au conseil municipal :

- D'acquérir, moyennant la somme de 100 €, ce chemin cadastré section AA n° 368 pour 08a99ca conformément au plan ci-joint.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte et les documents nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Donne son accord pour acquérir le chemin à la somme de 100 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et les documents nécessaires.

Plus aucun sujet n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 45

Monsieur le Maire
Marc DUTRUEL



Madame la Secrétaire
Françoise FERDERKEIL

Informations diverses :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite à la dernière commission finances il est en mesure de présenter les premiers résultats du compte administratif. Les chiffres seront validés lors de l'approbation du Compte administratif.

Monsieur le Maire demande à l'ensemble des conseillers de transmettre, au fil de l'eau à Florie, les photos prises lors des différentes manifestations afin de pouvoir faire une projection lors des prochains vœux.

Le moulin : Un éventuel futur acheteur s'est manifesté au niveau de la Mairie. Aucune information au niveau de la CCALS.

Affaire MENUT : Obligation de détruire les constructions existantes avant le 31 mars prochain.

Retour sur les vœux : remerciement aux personnes qui ont pu assister aux vœux. Il est à noter un manque d'éclairage à la sortie

Planning expo crue : Jacques demande que le nouveau planning puisse être renvoyé à chacun.

Budget des commissions : Prochaine commission finance le 3 février 2025 merci de transmettre vos besoins.

Réunion pour les futurs conseillers : comme annoncé lors des vœux une réunion sera proposée le 17 juin 2025.

Le Club Tiercé Cheffes : le président du foot est d'accord pour un partenariat. La commune donnera une subvention au nombre d'adhérent.

La peinture en stock pourrait être rachetée par la commune de Tiercé.

Retour sur l'annulation du Repas initialement prévu le samedi 18 janvier. Marc indique que faute de participants, en accord avec le Bureau, le moment festif a été annulé

Confirmation du séminaire le 6 juillet 2025.

Jacques BLONDET :

- M LAGNEAU est décédé et enterré chez lui
- CARPA TROPHY a bien été vendu à Pierre NEVEU

- Problème de fuite d'eau au niveau du local du comité des fêtes, prévoir de faire venir un couvreur, des dégradations de matériel sont à déplorer.
- Comité des Fêtes : Election de Mme CHOISY Hélène au poste de présidente

Patrick LECLERC :

Les sauges ont été reçues par les ST. Il va être mis du géotextile, la terre est remplie de mauvaises herbes. 25 T de paillage vont être commandés.

Le plan de plantation sera transmis par Mélinda dès demain matin.

Françoise FEDERKEIL :

Le bulletin sera prêt à être distribué le Week end du 1^{er} et 2 février

Delphine BOUJU :

Le couvreur ne donne plus signe de vie malgré sa demande de pouvoir avoir les ardoises.

Le PLUI est à la relecture. Les observations seront à remonter avant le 5 mars prochain.

Maison Morin : pas de retour concernant les différents travaux.

L'étude acoustique semaine du 27 janvier

Delphine va prendre contact avec Atlantique ouverture pour le problème du portail de la salle Val Saint Sulpice.